



REGLEMENT INTERIEUR

Dès lors que vous vous inscrivez au ckc, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association pour pouvoir profiter des différents avantages dont disposent tous les adhérents. Le non-respect du règlement autorise les professeurs à exclure immédiatement son auteur du dojo. Le Président et son comité se réservent le droit d'exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

La pratique du Karaté implique le respect de certaines règles morales, de comportements et d'attitudes dans le Dojo envers les professeurs, les anciens et les partenaires.

1. Les cours

1.1 Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo : le cours commence par le salut et finit par le salut. Les pratiquants sont donc sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par le professeur dans le hall d'entrée. La responsabilité du club s'arrête dès lors que le professeur raccompagne les pratiquants dans le hall d'entrée, lieu où les parents doivent récupérer leur enfant. Un pratiquant sorti du hall n'est plus sous la responsabilité du club. Tout pratiquant doit le respect au professeur et à ses assistants. Seuls le professeur et ses assistants ont toute autorité afin de faire respecter les règles du karaté et du présent règlement.

1.2 La ponctualité : les pratiquants doivent être en kimono et à l'heure. En cas de retard, le pratiquant devra s'asseoir sur le bord du tatami en attendant l'autorisation d'entrer de la part du professeur. Des retards systématiques et non justifiés autorisent le professeur à refuser l'élève. Un élève peut quitter le cours avant la fin dès lors qu'il prévient le professeur avant la séance.

1.3 Une bouteille d'eau est souhaitable pour le cours. Un élève ayant soif doit demander la permission pour sortir du tatamis.

1.4 Les professeurs et le bureau prendront la décision d'inscrire ou non un pratiquant en compétition en fonction de son assiduité et de son investissement.

2. La tenue

2.1 Le kimono et la ceinture sont la tenue réglementaire.

2.2 Le kimono, les gants et la coquille/plastron sont obligatoires pour les compétiteurs.

2.3 Accessoires : le protège-dents (obligatoire pour les compétiteurs minimes et +), le protège poitrine (obligatoires pour les compétitrices à partir de benjamin), paire de gants et protèges pieds rouge et bleu.

2.4 Le Club ne prêtera pas de protection, chaque compétiteur doit avoir une paire rouge et bleu.

2.5 Tous les bijoux (montres, chaînes..) sont interdits pendant la pratique. Les objets jugés être dangereux sont interdits !

3. L'Hygiène

3.1 Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée.

3.2 Les ongles de pieds devront toujours être soigneusement coupés (ongles longs = danger) et le kimono doit être propre.

3.3 Afin de préserver l'hygiène des tatamis et d'éviter les accidents (éclats de verre..), nous demandons à tous les pratiquants de se munir de tongues (ou l'équivalent)..

3.4 Le Dojo est un lieu privé. Il est destiné à la pratique exclusive des Arts Martiaux. Par conséquence, tous les membres du club sont tenus de veiller particulièrement à la propreté générale du Dojo : utiliser les poubelles, maintenir les abords propres, interdiction de fumer à l'intérieur du dojo, interdiction de circuler pieds nus aux abords des tatamis.

4. Les passages de grades

4.1 Le passage de grades est prévu en Juin. Assiduité et persévérance sont nécessaires pour l'obtention du grade supérieur. Les professeurs sont les seuls habilités à décerner un grade dans l'association.

4.2 Les candidats au passage de grade de la ceinture noire (à partir de 14 ans) devront payer leur inscription. Il est fortement conseillé de demander un avis au professeur.

5. Panneaux d'affichages

Les pratiquants et les parents doivent prendre connaissance du panneau d'affichage avant chaque cours. Toutes les informations affichées ne seront pas forcément répétées en cours.

Le site internet et la page facebook « CKC » sont mises régulièrement à jour avec les informations nécessaires. Pour toute information complémentaire, la messagerie ou les numéros de téléphone des membres du Bureau sont disponibles, n'hésitez à nous joindre.

6. Les vols

Tous objets précieux sont à la responsabilité de son propriétaire. Le club décline toute responsabilité en cas de vol (bijoux, argent, ...).

7. Administratif

7.1 Deux cours d'essai gratuits sont proposés aux nouveaux futurs adhérents avec un certificat médical. Durant ces séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

7.2 Le dossier d'inscription doit contenir : un certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté (et en compétition), le règlement intérieur signé, le règlement couvrant le montant total, la fiche d'inscription remplie, (et la somme si nécessaire pour commander le passeport). Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Après deux entraînements ou un dossier incomplet, l'élève se verra refuser l'accès au dojo. (pour raison d'assurance)

7.3 Les compétiteurs devront toujours avoir en leur possession un 2ème certificat médical pour les compétitions et un passeport sportif.

7.4 Droit à l'image : dans le cas où la case est cochée sur la fiche d'inscription, le licencié autorise le Club à le prendre en photo et utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l'association sans réclamer la moindre indemnité financière.

7.5 Toute année commencée est due et il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf accident durant la pratique du karaté ou déménagement.

7.6 L'inscription au club est possible pendant toute la durée de la saison sportive. Si elle s'effectue avant le 31 décembre, il n'y aura pas de déduction sur la cotisation, si elle est faite après le 31 décembre, il y en aura une.

8. Déplacements en compétition

8.1 Le professeur, titulaire du club, sélectionneur, reste le seul habilité pour sélectionner les compétiteurs. Les karatékas compétiteurs devront se munir de protections personnelles.

8.2 Le Club rembourse les frais d'inscription à chaque compétiteur à sa demande. 8.3 Le Club favorise la convivialité et le covoiturage. C'est aux parents de s'organiser entre eux pour l'heure de départ. Cette saison, dans la mesure du possible, un membre de l'association se rendra à la compétition pour guider, échauffer, motiver et encadrer les compétiteurs.

Les personnes qui vous accueillent sont toutes bénévoles, elles donnent de leur temps pour que les membres se sentent bien, c'est un lien important, elles savent vous conseiller et vous informer. L'amitié prend toute son importance grâce et avec ces personnes qui sont le lien entre les parents et le monde du karaté. On se doit de respecter les professeurs et les bénévoles du Club.

Le CKC est une association où est pratiqué le karaté dans un esprit de convivialité, de respect et d'entraide mutuelle. L'attitude de respect et de courtoisie inculquée par la pratique du karaté ne doit pas cesser après les entraînements.

Les Responsables du Club